

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2018-194

Le conseil d'administration s'est réuni le 27 novembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université adressée le 16 novembre 2017.

- VU le code de l'éducation, notamment son article L613-2 ;
- VU les statuts de l'université ;
- VU l'avis de la Commission Scientifique et Pédagogique de Formation Continue de la Faculté de médecine du 09 octobre 2018 ;
- VU l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 13 novembre 2018.

Point de l'ordre du jour : Ilème Partie - P1.8.2 – DU Bases de l'échographie clinique et procédurale appliquée à l'urgence

Exposé de la décision :

La création du Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) de médecine d'urgence en novembre 2017, l'ECMU fait partie intégrante de la formation des futurs médecins urgentistes et des compétences à acquérir dans la spécialité. Les médecins urgentistes seniors exerçant déjà dans les structures d'urgences ainsi que tous ceux en cours de formation (DESC et Capacité de Médecine d'Urgence), doivent se former pour répondre aux nouveaux standards de la spécialité et ainsi proposer une meilleure prise en charge à leurs patients.

L'offre régionale de formation à l'ECMU ne permet pas actuellement de faire face à la demande qui va se faire croissante dans les années à venir. La formation proposée aura comme public ciblé les médecins urgentistes travaillant déjà dans un service d'accueil des urgences ainsi que les internes en cours de DESC de MU et en DES MU.

Ce diplôme proposera une formation académique régulière permettant une révision avec des outils d'enseignement différents, générant une autre forme d'apprentissage des différents modules par les apprenants en complément du e-learning, La particularité de ce diplôme est de proposer en complément des modules spécifiques de vacation par semaine encadrée au lit du patient par un maître de stage.

Proposition de décision soumise au conseil : création du Diplôme d'Université Bases de l'échographie clinique et procédurale appliquée à l'urgence.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p>Nombre de membres constituant le conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 24 Abstentions : 00 Votes exprimés : 24 Contre : 00 Pour : 24</p>
--

Fait à Paris, le 07 DEC. 2018

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.